

Impacts sociaux de l'ajustement structurel : cas de la Tunisie

Samira Chaker

Volume 10, numéro 1, printemps 1997

10^e anniversaire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301393ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301393ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Chaker, S. (1997). Impacts sociaux de l'ajustement structurel : cas de la Tunisie. *Nouvelles pratiques sociales*, 10(1), 151–162. <https://doi.org/10.7202/301393ar>

Résumé de l'article

L'ajustement structurel adopté par la Tunisie, réorientant la politique économique vers une réduction de la sphère économique de l'État au profit du marché, a permis, certes, la réalisation de bonnes performances macro-économiques. Mais elle a aussi entraîné un coût social dont le déséquilibre du marché du travail est le plus déterminant. L'objectif de cet article est d'analyser les attitudes et les nouvelles pratiques sociales engendrées par le PAS tant au regard de la réponse organisée de l'État qu'à celui des comportements des autres agents économiques.



Les pratiques sociales d'ailleurs

Impacts sociaux de l'ajustement structurel : cas de la Tunisie

Samira CHAKER

*Département des sciences économiques
HEC – Tunis*

L'ajustement structurel adopté par la Tunisie, réorientant la politique économique vers une réduction de la sphère économique de l'État au profit du marché, a permis, certes, la réalisation de bonnes performances macro-économiques. Mais elle a aussi entraîné un coût social dont le déséquilibre du marché du travail est le plus déterminant. L'objectif de cet article est d'analyser les attitudes et les nouvelles pratiques sociales engendrées par le PAS tant au regard de la réponse organisée de l'État qu'à celui des comportements des autres agents économiques.

La Tunisie a adopté en 1986 un vaste programme de réformes dont l'objectif ultime est de placer l'économie nationale sur une trajectoire de croissance forte dans un environnement de stabilité monétaire. Le programme en question répond au schéma classique de l'ajustement. Il associe à une politique d'austérité et budgétaire une panoplie de mesures incitatives pour stimuler l'offre. Ce programme prévoit également un recentrage du rôle de l'État qui voit sa sphère économique se réduire au profit du marché.

Cette réorientation de la politique économique depuis l'adoption de ce programme d'ajustement structurel (PAS) a permis, comparativement à la période antérieure, de réaliser des performances remarquables¹.

Le PIB réel a augmenté au taux moyen de 4,2% au cours de la période de 1987 à 1994 contre un taux de 3,2% au cours des dix années précédentes. Cette croissance s'est réalisée dans un contexte de rationalisation de la demande intérieure.

Le déficit budgétaire a ainsi passé d'une moyenne de 6% du PIB durant le VI^e plan, à 3,8%, au cours du VII^e plan (de 1986 à 1991) et à 2,6%, en 1994; la situation extérieure s'est, par ailleurs, améliorée. L'importante réduction en 1994 de la balance des opérations courantes, dont le niveau a représenté 2,6% du PIB contre 6,9%, en 1993, a permis de dégager une position de transfert net positive de 373 millions de DT. Ce qui a porté le niveau des réserves officielles de change à l'équivalent de 2,8 mois d'importations. Parallèlement, le taux d'endettement a baissé de près de 6 points de pourcentage du PIB passant de 59,6% en 1986, à 53,6% en 1994.

Dans le même intervalle, le coefficient de la dette est passé de 27,9% à 17,5% des recettes courantes. Le taux d'inflation de 4,7%, en 1994, se rapproche progressivement du taux moyen prévalant dans les pays de l'Union européenne (4,1%), principal partenaire économique de la Tunisie.

Ces performances sont en fait supérieures à ce qu'elles paraissent. Si l'on excluait l'agriculture, dont la contribution à la croissance en 1995 est négative (-6%) du fait de deux années consécutives de sécheresse, le taux de croissance de l'économie serait plus important et le taux d'inflation prévu serait encore plus faible. Cela signifie qu'il y a une diversification de l'économie nationale qui devient moins sujette aux chocs extérieurs (aléas climatiques par exemple). La plupart des secteurs ont effectivement contribué à la croissance, en partie tirée par la demande extérieure, avec une production manufacturière relativement importante qui a remplacé l'ancienne prépondérance des produits pétroliers et miniers.

Il serait cependant illusoire de penser que ces performances macro-économiques ont été réalisées sans coût social. La rigueur budgétaire, notamment la réduction des subventions, conjuguée à la libéralisation des marges concernant le commerce intérieur, n'a pas manqué de peser

1. Les données proviennent de différentes publications de la Banque centrale de Tunisie, de l'Institut national des statistiques de la Banque mondiale.

lourdement sur les catégories sociales les plus défavorisées, surtout lors des premières années du PAS. L'évolution de la part des charges de compensation dans la consommation des ménages indique une baisse régulière. Elle atteint 3,2 %, en 1993, contre 3,7 %, en 1991 et 6 %, en 1985, c'est-à-dire un an avant l'adoption du PAS. Au regard de la politique sociale, cette rigueur budgétaire signifie une réduction de la couverture sociale et des transferts sociaux. Cette tendance est très nette dans les domaines de la santé et de l'éducation qui sont devenus des services de plus en plus marchands.

Ainsi, dans le cadre de la restructuration du service public, la réforme de la santé vise un recouvrement des coûts plus poussé en contrepartie des services hospitaliers. Les tarifs ont été révisés à trois reprises de telle sorte qu'entre 1991 et 1993, les hôpitaux sont parvenus à augmenter les recettes provenant des patients d'au moins 64 %, certains ayant même dépassé le taux de 100 % (Banque mondiale).

Dans le domaine de l'éducation, nous assistons à la multiplication d'institutions d'enseignement et de formation privées qui viennent compléter les défaillances du secteur public dont le rendement, mesuré par l'ampleur des déperditions, est de plus en plus faible. Pour la seule période de 1989 à 1994, le nombre d'élèves inscrits dans les institutions privées a augmenté de 45,7 % contre 14 % seulement dans le public. À ce phénomène s'ajoute l'augmentation des coûts éducatifs (Bedoui, 1994).

L'objet de ce texte n'est autre que de présenter dans un premier temps quelques caractéristiques du marché du travail en tant qu'indicateurs du coût social de l'ajustement, de dresser ensuite un tableau synoptique du programme d'encouragement à l'emploi et d'adaptation professionnelle en tant que réponse organisée de la part de l'État, pour préciser enfin les nouveaux comportements tant de l'État que des autres acteurs économiques, notamment les plus vulnérables, conséquences des bouleversements qu'a connus l'économie tunisienne depuis l'adoption du PAS.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL INDICATEUR DU COÛT SOCIAL DE L'AJUSTEMENT

Alors que l'ajustement doit normalement être synonyme de développement, on observe un coût social substantiel et mal réparti. Le marché du travail en constitue un indicateur important justifiant ainsi la nécessité d'appréhender les institutions du marché du travail non seulement sous l'angle de l'efficacité économique, mais également du point de vue

de l'efficacité sociale (Lachaud, 1994). Le processus de développement, qui certes est apparent, en accélérant l'édification de l'économie et de la société, crée une dynamique sociale d'une longue période, entièrement nouvelle et difficilement maîtrisable. L'évolution complexe et multiforme du marché du travail urbain est un aspect essentiel de ce processus de transformation de la société.

La remise en cause de l'intervention de l'État dans le domaine économique et social engendre une nouvelle dynamique des systèmes sociaux. À cet égard, plusieurs éléments tendent à confirmer l'accentuation des déséquilibres sur le marché du travail à la fin des années 1980.

Au niveau macro-économique, on observe un déclin de la capacité d'absorption de la main-d'œuvre. Durant les trois dernières décennies, l'essentiel des emplois créés, soit plus des deux tiers, a été engendré par un nombre limité d'activités, à savoir les divers services autres que l'administration (22 %), le textile (14,5 %), le bâtiment et les travaux publics (8,2 %). Or ces activités risquent de ne plus pouvoir jouer un rôle aussi décisif dans la création d'emplois. Dans l'administration, une restructuration des recrutements demeure possible à cause d'une austérité budgétaire. Dans le BTP, l'emploi risque de pâtir de la compression des dépenses de l'État allouées à l'infrastructure de base et aux équipements (tendance à la saturation des besoins des ménages). Dans le textile de bas de gamme, la Tunisie risque de ne plus être compétitive. Quant aux créations d'emplois dans le commerce et autres services, elles représentent des créations induites, dont le volume dépend en principe du taux de croissance de l'économie. Dans le commerce et les services similaires, les créations d'emplois s'apparenteront davantage à du chômage déguisé, signe de malaise social plutôt que d'une prospérité économique.

Croissance de la population active, accélération de l'offre de travail. C'est ainsi qu'on observe un manque de capacité d'absorption de l'économie de diplômés de l'enseignement supérieur. Le nombre de diplômes universitaires a doublé entre 1992 et 1995 : 5 566 diplômés, en 1992, alors qu'ils sont près de 11 200, en 1995. D'une manière générale, les déterminants de ce déséquilibre se situent à la fois du côté de l'offre et de la demande. La croissance de la population, qui détermine sa structure par âge, les subventions accordées aux étudiants et l'attrait d'un emploi stable dans la fonction publique, ont maintenu la demande d'éducation à un niveau élevé. En revanche, la dimension du secteur productif et sa croissance ont été réduites sous l'impulsion des politiques d'ajustement. En outre, cette réduction de la demande des diplômés intervient dans une situation où le dynamisme du secteur privé ne suffit pas à absorber cet excédent.

Par ailleurs, alors que le système éducatif continue à produire des diplômés dans des spécialités relativement saturées, des compétences techniques nécessaires au système productif sont déficitaires. À cet égard, deux phénomènes sont couramment observés : le secteur privé emploie de nombreuses personnes sans formation dans des postes d'encadrement moyen ou supérieur, alors que les entreprises industrielles manquent de personnels techniques qualifiés du certificat d'aptitudes professionnelles ou du brevet de technicien, et cela dans beaucoup de spécialités. Les entreprises utilisent des techniques de plus en plus capitalistiques. Sous l'effet de l'exode rural, la proportion du « sous-emploi » est des plus élevées au sein de la population urbaine. La baisse de la part de l'agriculture dans le PIB s'accompagne d'un développement excessif des services. En général, un processus de développement de cette nature ne peut être poursuivi à long terme, car cela traduit l'incapacité des secteurs productifs à croître à un taux suffisant.

Compte tenu des coûts d'opportunités élevés qu'imposent les entreprises publiques à l'économie, l'État s'est désengagé du secteur productif. Certaines entreprises publiques ont été privatisées ou restructurées dans un souci d'améliorer les performances. D'autre part, une rationalisation des dépenses publiques en vue de réduire le déficit budgétaire a amené l'État à prendre des mesures ayant un caractère obligatoire qui ont contribué à réduire le nombre de fonctionnaires à son emploi. Il s'agit de l'élimination des emplois fictifs ou non autorisés, de la redéfinition des postes et des qualifications, du contrôle du versement des rémunérations, de la généralisation des concours d'entrée à la fonction publique, etc.

L'importance relative des emplois vulnérables semble avoir augmenté. Plusieurs indices tendent à mettre en évidence une précarisation de l'emploi : emplois occasionnels exercés par un nombre de plus en plus important de chômeurs avec ou sans expérience professionnelle, multiplication des activités secondaires, emplois temporaires dans les grandes entreprises, etc.

L'expansion de l'emploi dans le secteur informel, urbain et rural, a été un déterminant important de l'absorption de l'excédent de la main-d'œuvre urbaine auquel s'ajoute l'émigration vers l'étranger constituant ainsi un élément non négligeable d'ajustement du marché du travail. De tels ajustements ne sont pas étrangers à la persistance de la pauvreté et des écarts de revenus, impliquant par ailleurs autant des politiques d'accompagnement que des pratiques sociales.

LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT, SOUTIEN AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans le but de pallier les retombées négatives sur « les nouveaux pauvres » comme les « pauvres de longue date », des programmes d'aide ont vu le jour au cours de cette phase de transition². La gamme de programmes de lutte contre la pauvreté ou « d'accompagnement social » est très large. Ils prennent la forme d'actions d'assistance directe (aide en nature, essentiellement alimentaire, et en espèce), d'actions de soutien (protection des personnes âgées sans soutien, des personnes handicapées) et de programmes régionaux de développement intégré (le programme de la famille productive, le programme d'aide aux petits agriculteurs, le fonds de solidarité nationale). De 1986 à 1992, le Programme national d'aide aux familles nécessiteuses a profité à 101 000 familles réparties sur l'ensemble des régions ; 57 % des bénéficiaires sont des femmes, 52 % sont âgés de plus de 60 ans, 17,5 % ont un handicap, 3 % bénéficient d'une couverture sociale et 18 % exercent une activité rémunérée (chantiers, secteur agricole, service, etc.).

À côté de ces programmes d'assistance, le traitement de la pauvreté se fait surtout par le développement d'activités génératrices d'emplois et de revenus, responsabilisant cette population défavorisée.

Par ailleurs, les tensions sur le marché de l'emploi proviennent en particulier des jeunes dont le poids devient de plus en plus important dans la structure du chômage. L'enquête population emploi de 1989 fait ressortir que les jeunes de 18 à 29 ans représentent 69,9 % et les jeunes de 18 à 24 ans, 48,5 % de la population en chômage. Des difficultés plus accentuées touchent plus particulièrement les jeunes de 20 à 24 ans, qui représentent à eux seuls 34,6 % de la population en chômage. Cette situation sociale se double d'un constat d'ordre économique.

En effet, les besoins des entreprises en main-d'œuvre sont devenus – à la faveur des réformes – de plus en plus urgents et à contenu professionnel élevé et polyvalent. C'est sous ce double aspect que, parallèlement au système de formation professionnelle, il a été mis en place progressivement, depuis 1981, un réseau de programmes spécifiques d'insertion permettant aux jeunes primodemandeurs d'emploi – de différents niveaux d'enseignement, et en particulier ceux présentant des difficultés particulières d'intégration – de réussir la transition du système éducatif au

2. Les actes du séminaire national sur « la planification des politiques alimentaires et nutritionnelles », organisé par le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Santé publique, Tunis, octobre 1993.

système productif. À cette fin, des stages appropriés sont organisés dans le cadre du programme d'encouragement à l'emploi des jeunes qui compte le contrat Emploi-Formation et les stages d'Insertion à la vie professionnelle I et II.

Cet objectif social prioritaire est concilié avec l'objectif économique afin de répondre dans les délais relativement courts aux besoins du tissu économique et, par conséquent, d'améliorer le taux de technicité dans les entreprises. C'est ainsi que les programmes d'insertion s'inscrivent dans une vision dynamique du traitement de la demande d'emploi pour réduire la pression du chômage. Cette approche de la demande a été croisée par une approche de l'offre focalisant fondamentalement sur le traitement des besoins des entreprises par l'intermédiaire du Fonds d'insertion et d'adaptation professionnelle (FIAP).

Ce traitement actif des besoins des entreprises à travers des actions d'adaptation, de perfectionnement et de reconversion des ressources humaines, participe en définitive à la promotion de l'emploi et à la réduction des effets en termes de licenciement dans les secteurs les plus touchés par la restructuration, notamment dans le textile, la confection, l'agro-alimentaire et la micro-entreprise.

Par référence au nouveau cadre juridique en vigueur, soit la loi n° 93/17 du 22 février et le décret n° 93/1049 du 3 mai 1993, il est possible de cerner les principaux avantages qui prennent surtout la forme de subvention, de prime, en cas de recrutement définitif, d'exonération de charge de sécurité sociale. Ces avantages ont favorisé les réalisations qui atteignent en 1995, 66 649 contrats pour les programmes d'encouragement à l'emploi.

TABLEAU 1

Programme		Bénéficiaire		Pourcentage d'insertion
		Féminins	Masculins	
CEF	36 222	56,2 %	43,8 %	80
SIVP2	10 906	55,9 %	44,1 %	40
SIVP1	19 521	52,3 %	47,7 %	

Les actions du FIAP sont tout aussi nombreuses : elles atteignent en juin 1995, 2 542, avec un effectif de bénéficiaires de 34 161, dont 24 893 ont été insérés immédiatement après le cycle d'adaptation professionnelle. Une enquête de suivi réalisée sur un échantillon de 14 181 bénéficiaires relève l'étendue de l'intervention sociale du FIAP. Il s'adresse

effectivement à toutes les catégories sociales et à tous les niveaux d'enseignement. Les femmes représentent 63 % de l'ensemble des bénéficiaires, cette prédominance féminine s'explique en grande partie par l'importance des besoins des secteurs du textile, de l'habillement et de l'artisanat.

LES PRATIQUES SOCIALES INDUITES

Le coût du PAS est évident pour certains groupes, les coûts transitoires de l'ajustement sont inévitables à court terme. Cependant, les changements de la structure économique ne manqueront pas d'exercer des effets d'adaptation en termes d'emploi, de comportements et d'attitudes.

Dans la mesure où, comme le note J.L. Lespes (1992), dans la plupart des PVD, la société ancienne fondée sur l'agriculture et les liens de parenté n'a pas été remplacée par la société marchande généralisée, le secteur informel, la création de micro-entreprises et les initiatives économiques axées sur l'entraide jouent un rôle d'amortissement des effets induits et d'accompagnement des transformations de la société.

La micro-entreprise et le secteur informel

La crise financière et les politiques d'ajustement ont fait disparaître les espoirs d'une croissance rapide de l'emploi dans le secteur moderne et ont entraîné un retournement dans les mentalités autant des responsables que des particuliers à l'égard du secteur informel. Pendant les années 1960 et 1970, les activités traditionnelles étaient considérées comme marginales et destinées à disparaître, parce que le secteur moderne allait créer de nombreux emplois rendus indispensables par l'urbanisation accélérée. Dans beaucoup de pays, la stratégie de croissance reposait sur le protectionnisme, l'interventionnisme et l'extension du secteur parapublic.

La politique d'ajustement et le coup d'arrêt porté aux investissements dans le secteur moderne par la crise financière ont provoqué un changement radical d'attitude : on a fait du secteur informel un secteur capable de se développer et de créer des emplois à la place du secteur moderne.

La confiance soudaine accordée à ce secteur marque un retournement politique important qui semble coïncider avec le succès des idées néolibérales. On a considéré l'État comme le premier responsable de la stagnation du secteur informel en raison des règlements et des pratiques administratives (Morrisson, Oudin et Soulignac Le Comte, 1994).

Ce qui caractérise la petite entreprise informelle, c'est précisément le fait que l'activité de production et l'activité du ménage sont indissolublement liées (Haudeville, 1992). C'est directement l'homme dans sa dimension sociale, c'est-à-dire totale, par opposition au réductionnisme de l'*homo economicus*, qui est pris en compte. De même, si on a pu dire que le secteur informel maximise la substitution du travail au capital, cela souligne bien le lien direct qui s'établit entre la production et la création des revenus. La petite entreprise apparaît ainsi comme le moyen de se procurer un revenu pour toute une fraction (considérable) de la population que le secteur moderne n'a pu absorber.

Toujours est-il qu'entre la diversité, le nombre, la densité et le mode de fonctionnement, les micro-entreprises varient considérablement suivant les pays et les milieux. Ces différences sont dues aux antécédents historiques, qui ont abouti à une plus au moins grande cohésion sociale, à l'existence préalable d'une industrie à domicile ou d'une tradition artisanale, à l'existence ou non d'un système économique axé sur le marché et, plus directement, à la grande diversité des structures économiques locales et des niveaux de développement global.

En Afrique, les micro-entreprises sont principalement implantées dans les zones rurales, où elles assurent l'essentiel de la production des besoins de consommation et de l'emploi non agricole. Elles garantissent généralement la transmission des compétences et du savoir-faire par des arrangements d'apprentissage. Selon J. Charmes (1991), elles constituent des liens et des points de passage essentiels entre les systèmes traditionnels et modernes, entre les zones urbaines et rurales, entre les secteurs agricole et industriel et entre les zones défavorisées et le reste du pays. En outre, elles représentent un lieu de formation et d'adaptation professionnelle privilégié pour l'apprenti. En effet, 70 à 90 % des apprentis qui apprennent un métier sur le tas le font dans une micro-entreprise. Si les externalités positives en termes de capital humain du secteur formel bénéficiaient peu au secteur informel (Charmes, 1990 ; Lubell, 1991), les marchés du travail ne sont pas très segmentés : la mobilité des travailleurs se manifeste tant du formel vers l'informel que dans le sens inverse.

« L'ajustement invisible »

Les vingt dernières années se caractérisent par le rôle croissant joué par les femmes dans l'activité économique. Cela résulte des efforts éducatifs, d'un bouleversement de la tradition conservatrice par la préoccupation du développement économique, d'une pénurie de main-d'œuvre masculine

persistant dans les zones rurales et, surtout, d'une demande de main-d'œuvre féminine dans des secteurs étroitement associés au rôle féminin domestique ou demandant souvent un niveau élevé de flexibilité : textile, habillement, soins, éducation, etc. Toutefois, l'impact du PAS a directement touché l'emploi féminin du fait de sa concentration dans l'économie non protégée, sensible à la contraction économique.

On constate non seulement une augmentation plus rapide du chômage féminin par rapport à celui des hommes, mais aussi une propension à la déqualification des emplois féminins. En effet, de 1984 à 1989, la population active féminine occupée, dans la population occupée totale, a vu sa part se réduire de 21,7 à 19,5 %. L'emploi est l'un des domaines dans lequel les disparités entre les hommes et les femmes sont particulièrement marquées, puisque sur cinq emplois en Tunisie, un seul est occupé par une femme. Ce ratio ne semble pas progresser dans le temps, puisqu'en 1989, il se situait au même niveau qu'en 1975, en dépit d'une légère progression en 1975 et en 1984.

Par ailleurs, ce choc, conjugué à l'abaissement des conditions de vie de la population, a modifié les attitudes des femmes envers l'activité économique ; nombre d'entre elles devenant « économiquement actives » afin de maintenir le niveau de vie de leur famille, d'autres se repliant sur le milieu domestique, d'autres enfin passant au secteur non structuré. Ainsi, l'entrée des femmes dans la vie active reflète leur réponse aux chocs économiques et leur contribution aux efforts déployés par la société pour s'adapter aux périodes de transformation économique. En termes d'emploi, la femme n'est pas typiquement une victime supportant passivement les effets des chocs économiques, mais un agent adaptant son comportement au nouveau climat économique et procurant ce que l'UNICEF (1987) a appelé « l'ajustement invisible ».

Solidarité sociale et lutte contre l'exclusion

La notion de solidarité sociale fait référence au concept de l'entraide économique en tant qu'intervention sociale de lutte contre la pauvreté. Traditionnellement, la lutte contre l'exclusion est axée essentiellement sur les actions d'un État-providence développant ainsi une situation « d'assistés ». L'entraide économique tenterait de provoquer le processus d'*empowerment*, point de convergence entre les objectifs et les pratiques sociales et ceux du développement économique (Ninacs, 1995). En ciblant la capacité des bénéficiaires, l'entraide économique peut contribuer à promouvoir une autonomie économique.

En Tunisie, l'essentiel de l'action sociale s'intègre dans les programmes d'emplois à travers la politique de promotion de revenus et de lutte contre la pauvreté. En plus des transferts sociaux, des programmes de développement sont mis en œuvre, permettant l'amélioration des conditions de vie ainsi que la consolidation et la création d'emplois au profit des catégories et des régions les plus défavorisées. Parmi ces programmes, citons les suivants : le Programme de développement régional, le Programme de développement intégré, le Programme de la famille productive, le Programme d'aide aux petits agriculteurs, le Programme de développement urbain intégré, le Fonds national de promotion de l'artisanat et de petits métiers et le Fonds de solidarité nationale « 2626 ». Ce dernier fonds, s'appuyant sur un lien étroit entre le politique, l'économique et le social, voulait au départ remédier à la situation des différentes agglomérations dépourvues des infrastructures élémentaires ; il s'étend à présent aux actions développant des activités génératrices de revenus. Cette entraide économique intègre autant des objectifs sociaux qu'économiques et s'insère dans une démarche d'autonomie économique et donc d'*empowerment*.

Par ailleurs, un autre phénomène induit est l'intervention de nouveaux acteurs, des organisations non gouvernementales agissant dans le domaine du développement et dont le fondement est l'entraide et la solidarité. Leurs interventions sont multiples et certaines visent l'implantation de projet de développement communautaire ciblant parfois des femmes sans emploi dans un milieu favorable à son développement. Leur généralisation et leur champ d'intervention amènent Desroche (1991) à noter que nous sommes dans l'économie du don et du contre-don et non dans l'économie d'échange.

L'implantation des ONG dans le processus de développement est sujet de débat et traduit dans une large mesure, pour certains auteurs, l'échec des politiques orientées essentiellement sur l'implantation d'un secteur moderne, capable d'exercer des effets d'entraînement. Cette implication porte en elle l'amorce d'un renouvellement des politiques de développement accordant une préoccupation plus large à l'ensemble de la population et l'initiative de groupements organisés (Haudeville, 1992).

CONCLUSION

Finalement, avec l'adoption du PAS, le fonctionnement de l'économie est profondément modifié et la société est en mutation. Le marché du travail est un des plus touchés. De nouvelles pratiques sociales, trouvant leur origine dans le bouleversement des marchés, ont vu le jour. Avec

ces nouvelles pratiques, favorisant une plus importante segmentation du marché, nous assistons à côté des primodemandeurs d'emploi à un gonflement du secteur informel et à la création de micro-entreprises.

Cependant, il est sans doute illusoire de placer trop d'espoirs dans le développement de ces structures. En effet, celles-ci fonctionnent dans une politique de reproduction simple et ne réalisent pas ou très peu d'accumulation, s'exposant à des problèmes de sources de financement, de croissance et à la difficulté de créer de l'emploi.

Des mécanismes d'adaptation sont mis en place par les pouvoirs publics, mais ils nécessiteront certainement un continuel réajustement en fonction des conditions évolutives du contexte national et international, notamment devant l'impératif de la mondialisation de l'économie.

Bibliographie

- BANQUE MONDIALE (1995). *En route vers le 21^e siècle*, Mémorandum économique pour la Tunisie.
- BEDOUI, A. (1994). « Analyse de la dynamique sociale dans le contexte de l'application du plan d'ajustement structurel en Tunisie », *Revue tunisienne d'économie*, n° 5, 253-314.
- BEDOUI, M. et R. GOUIA (1995). *Patterns and Processes of Social Exclusion in Tunisia*, Copenhague, UNDP.
- CHARMES, J. (1991). *L'emploi dans le monde arabe*, Paris, Centre français sur la population et le développement.
- DESROCHE, H. (1969). *Le développement intercoopératif: ses modèles et ses combinaisons*, Librairie de cité universitaire.
- HAUDEVILLE, B. (1992). « Logique économique et logique sociale: la double rationalité de l'entreprise informelle et ses implications en matière de financement », *Revue internationale PME*, vol. 5.
- HURTUBISE, Yves (1994). « Post-providentialisme et émancipation: les possibles dans les services sociaux », *Possibles*, vol. 18, n° 3.
- LACHAUD, J.P. (1994). « The Labour Market in Africa », *Research Series*, n° 102.
- LESPEL, J.L. (1992). « Les informalités tontinières: tradition et innovation », dans HAUDEVILLE, Bernard, « Logique économique et logique sociale », *Revue internationale PME*, vol. 5.
- LUBELL, H. (1991). *Le secteur informel dans les années 80 et 90*, OCDE, Centre de développement, Paris.
- MORRISSON, C., OUDIN, X. et H.B. SOLIGNAC LE COMTE (1994). *Micro-entreprises et cadre institutionnel dans les pays en développement*, OCDE.
- NINACS, W.A. (1995). « Entraide économique, création d'entreprises, politiques sociales et empowerment », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, n° 1, printemps, 97-119.
- UNICEF (1987). *The Invisible Adjustment: Poor Women and the Economic Crisis*.